

Conférence de presse CFDT Agri-Agro Lundi 12 février 2024

■ 2024 sera l'année des conditions de travail en agriculture !

L'agriculture a besoin de bras !

Si la profession a bien du mal à se renouveler, s'il est difficile de recruter, et si les leviers utilisés pour l'attractivité ne portent pas leurs fruits, pourquoi ne pas en activer d'autres ?

Interrogez un salarié agricole, il vous donnera deux leviers à activer pour qu'il vive mieux son travail.

En première intention, il vous répondra qu'il souhaite **être mieux rémunéré**. Comme les exploitants agricoles d'ailleurs. La CFDT Agri-Agro a donc répondu présente pour négocier les salaires minimaux de la branche PA CUMA le 17 janvier et de la branche ETARF le 30 du même mois. Avec 1,13% de hausse sur l'ensemble des grilles, minimum syndical, si on peut dire. Peut mieux faire, mais l'idéologie n'a jamais nourri les salariés agricoles. Et puis il y aura la suite du dialogue territorial, si tous les partenaires sociaux veulent bien y participer... Ce premier levier est un classique de l'action de la CFDT Agri-Agro, et ce n'est pas un tabou de dire que la signature des deux conventions collectives nationales en octobre 2021 a permis d'impulser une dynamique salariale qui aura limité les dommages de l'inflation sur le portefeuille des travailleuses et des travailleurs de la terre. Que cela se poursuive, voire s'accélère...

En second lieu, un salarié agricole demandera **de bonnes conditions de travail**. Le document unique d'évaluation des risques existe depuis l'aube des années 2000 et devrait être mis à jour tous les ans, partout, tout le temps. Il instaure une première action de prévention dans l'exploitation. La MSA déploie un service de prévention sur tout le territoire, et via les contrats de prévention instaurés dans le dialogue social, l'organisme de sécurité sociale peut financer des actions de prévention au sein des exploitations. Mais le temps manque, ou alors on ne souhaite pas le prendre ou en faire une priorité, et les fonds restent partiellement inutilisés. Idem pour ceux dédiés au fonctionnement des CPHSCT (Commission paritaire d'hygiène de sécurité et des conditions de travail), dont les sièges peinent à être pourvus dans tous les territoires.

Et pourtant, le besoin de prévention est chaque jour primordial. Le nombre de morts au travail ne baisse pas. L'agriculture est un des secteurs les plus touchés par ce fléau, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire en a fait la communication lui-même. Un mort tous les trois jours ! Il faut que cela cesse !

Forte de ce constat, la CFDT Agri-Agro a pesé de tout son poids depuis deux ans sur le débat paritaire et le débat public pour enrayer cette dynamique. Tout d'abord, dans le cadre du programme de prévention du mal-être en agriculture, où la CFDT Agri-Agro est, de loin, l'organisation syndicale qui a mandaté le plus de participants parmi les salariés agricoles dans les comités territoriaux mis en place par les préfets. Ensuite, avec le soutien sans faille de ses administrateurs à la MSA, notre organisation a relayé parmi ses adhérents et ses délégués cantonaux l'importance fondamentale de participer au maillage territorial du réseau Sentinelles. Puis, en informant dans son bulletin d'information « Info Droits Production Agricole », elle a su relayer à plusieurs reprises le numéro de téléphone de la ligne Agri Ecoute à quelque 220 000 salariés agricoles.

Au sein de la Commission paritaire nationale d'amélioration des conditions de travail en agriculture (CPNACTA), la CFDT Agri-Agro siège à chaque fois qu'elle est convoquée. Elle sera présente le 9 avril rue de la Baume à Paris pour la demi-journée nationale dédiée à la prévention et la promotion des CPHSCT dont elle soutient de manière assidue l'organisation. Toujours dans le cadre du paritarisme, c'est sous l'impulsion de la CFDT Agri-Agro que s'est tenue en octobre dernier la première réunion de négociation sur les conditions de travail dans l'interbranche agricole. C'est le fruit de nombreux échanges avec les partenaires sociaux patronaux de la FNSEA, de la FNEDT, de l'UNEP, de la FNCUMA et de l'AFDPZ. Maintenant que tout le monde est autour de la table, et

après avoir adressé fin décembre les revendications des salariés de l'agriculture sur l'adaptation au changement climatique, sur l'amélioration des conditions de travail des femmes en agriculture, mais aussi sur le travail isolé, sur la santé et la santé mentale, le logement et la mobilité, la CFDT souhaite à l'ensemble de la profession de voir naître en 2024 un accord interbranches ambitieux pour répondre à ces défis. Prochaine étape : le 4 juin prochain.

Dans le même temps, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, la Caisse centrale de la MSA et l'ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) ont présenté lors de la dernière réunion de la commission spécialisée agriculture du COCT (Comité d'orientation des conditions de travail) leur ambition d'un appel à projet auprès du FACT (Fonds d'amélioration des conditions de travail) pour s'emparer des thèmes des conditions de travail des femmes en agriculture, de l'impact de la transition environnementale et numérique et du dialogue social dans le monde agricole. La CFDT Agri-Agro soutiendra les parties prenantes et investira du temps pour le travail de ces thèmes.

Pour finir, de bonnes conditions de travail, c'est aussi le respect du cadre légal en termes de relation de travail et le respect du noyau dur des droits attachés à la personne humaine. L'année 2023 s'est conclue par une dernière réunion du Comité de suivi de la convention de lutte contre le travail illégal en agriculture (CNLTI-A) au siège de la CCMSA. Et les partenaires sociaux présents se sont entendus sur un texte finalisé de CNLTI-A pour les années 2024 à 2027. Le SIA devrait donc voir la signature par notre organisation de cette convention à la rédaction de laquelle la CFDT Agri-Agro a pris toute sa part.

Loin des chaises vides et des discours creux dont des ambitieux électoralistes abreuvent qui veut bien les écouter, plus que jamais impliquée dans un paritarisme respectueux des travailleuses et des travailleurs agricoles, la CFDT Agri-Agro a passé l'année 2023 à mettre ses mots sur les maux de l'agriculture. Et ses mots ont été entendus : **2024 sera l'année des conditions de travail en agriculture !**

→ Contact : **Benoît DELARCE**, Secrétaire national : 06.07.64.62.45